

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from:/
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:


This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
						✓					

Mgr Giuseppe Medardo Emard

VESCOVO DI VALLEYFIELD

Illmo e Rmo Signore,

 RIUSCITO ben grato a Sua Santità l'omaggio fattole da V. S. Illma e Rma colla presentazione dei tre primi volumi della *Revue Ecclésiastique* pubblicata sotto la direzione della V. S. Gli intendimenti che Ella ha avuto in mira nel pubblicare questa Revista sono degni di molto elogio, e il Santo Padre si è compiacuto vivamente nell' apprendere che alle savie cure di Lei corrisponde il suo clero.

Nell incaricarmi pertanto diringraziare la V. S. del suindicato omaggio la Santità Sua si è degnata di impartire l'implorata benedizione, augurando che serva a confortar Lei e ad accresser lena a quanti devono coadiuvarla nell' importante pubblicazione.

Mentre godo di renderla di ciò intesa, colgo con piacere l'occasione per rafferarmmi con sensi della più distinta stima.

Di V. S. Illma e Rma


Servitore

M. CARD. RAMPOLLA.

Roma, 15 dicembre 1898.

DISCOURS DU SOUVERAIN PONTIFE

Au Sacré Collège, le 23 décembre 1898


'EST un hommage traditionnel, mais qui ne Nous en est pas moins cher pour cela, que Nous rend aujourd'hui le Sacré Collège dont vous venez, monsieur le cardinal, d'interpréter si bien les affectueux sentiments. Nous vous en remercions, Vénérables Frères, et à peine avons-Nous besoin de vous certifier la constante correspondance de Notre affection. — Quant à Nous personnellement, Nous adorons dans l'humilité de Notre esprit, reconnaissant et dévot, la bénigne Providence du Seigneur qui daigne Nous conserver encore le précieux don de la vie. Certes, le poids des sollicitudes s'aggrave de celui des années. Mais néanmoins une pensée merveilleusement reconfortante rappelle à Nos forces épuisées que si Nous ne sommes rien, Dieu est tout. Dans ses mains, la fragilité d'un vieillard peut être un instrument de bien autant que la vigueur d'un homme en la force de l'âge. Aussi Nous abandonnons-Nous entièrement à son pouvoir et à sa bonté, d'un cœur disposé à consacrer à son service le reste, quel qu'il soit, de nos jours mortels.

De tristes événements ont malheureusement marqué la quatre-vingt-dix-huitième année de ce siècle, et quelques-uns ont été si affreux qu'il répugne de les rappeler. Aussi est-il bien juste que les conseils de l'Europe civilisée se coalisent dans le but d'opposer une digue aux appétits inouis et sauvages d'extermination. Mais le plein effet auquel on vise ne sera pas obtenu tant que ne revivra pas dans la conscience des peuples et dans l'orga-

nisation des Etats cette crainte salutaire de Dieu, qui est le principe de toute moralité.

D'autres faits, dont le souvenir n'est rien moins qu'heureux, ont marqué l'année qui s'envole, et Nous les avons déplorés, notamment dans Notre lettre à l'épiscopat et au peuple italien. D'un autre côté l'année qui va surgir s'annonce, elle aussi, par plus d'un indice fâcheux, surtout pour la liberté de l'Eglise en Italie. Nous entendons faire allusion à des choses qui vous sont déjà connues. Il ne suffit pas de la dure condition imposée au Pape et qui existe en violation de sa dignité et de ses droits sacrés. On livre aussi à d'odieus soupçons cette partie de la presse qui est plus franchement dévouée à la défense des intérêts religieux et moraux ; et, chose plus significative encore, on menace de nouvelles rigueurs le clergé, qui est déjà opprimé de tant de manières. Le clergé par son caractère propre et par le devoir de sa mission, est la classe la plus éloignée de tout propos séditieux, et il en a fourni des témoignages irrécusables, même en de récentes occasions.

Mais qu'importe ? Le seul fait qu'il obéit au Siège apostolique, qu'il en soutient les droits et en seconde les intentions sera compris dans le nombre des délits politiques. Au reste, le clergé italien a déjà fourni des preuves non douteuses et multipliées de la trempe de son âme. Il comprend pleinement sa mission et les devoirs qui en dérivent : flatteries ou menaces, rien ne pourra fléchir sa constance. A la fermeté du clergé répond excellemment, par la grâce divine, celle du plus grand nombre des laïques. C'est qu'en effet l'amour du pontificat romain a jeté dans la Péninsule de vastes et profondes racines, ainsi que la foi au dogme catholique qui a été jalousement gardée de tout temps comme un précieux trésor. Et cette double vertu, source de gloire

et de salut pour les générations passées, continue de subsister aussi, avec l'aide de Dieu et l'harmonieuse coopération du clergé et des laïques, pour le salut des générations nouvelles.

Nous vous souhaitons et Nous implorons en faveur du Sacré Collège les grâces les plus abondantes du Ciel ; et, comme gage de Notre bienveillance, Nous lui accordons la bénédiction apostolique et Nous l'accordons aussi aux évêques, aux prélats et à tous ceux qui sont venus former une si belle couronne autour de Nous.

LETTRE DU SOUVERAIN PONTIFE

Au ministre général de l'ordre des Frères Mineurs

*A Notre Cher Fils le ministre général de l'ordre
des Frères Mineurs.*

LÉON XIII, PAPE

Cher Fils, salut et bénédiction apostolique.

LA bienveillance que Nous avons conçue il y a fort longtemps envers les Frères Mineurs, et dont Nous leur avons déjà donné de nombreuses preuves, Nous a jadis inspiré des projets et des décisions que Nous jugions de nature à vous être très profitables. Aujourd'hui, le même sentiment Nous incite à suivre avec sympathie le cours de vos destinées et à examiner l'ensemble de vos règles.

Nous ne désirons en effet rien si vivement que de voir l'ordre franciscain, riche de tant de mérites et d'un grand nom, continuer sans interruption d'être florissant

Nous souhaitons même qu'il fasse des progrès, avec l'aide de Dieu dans l'observation des règles communes, dans la pratique des vertus et l'étude des sciences les plus excellentes ; que de la sorte il ne travaille pas seulement pour lui-même, mais encore qu'il consacre au bien commun des hommes les ressources de sa science, de sa vertu, de son expérience.

Aussi, Nous a-t-il paru que cette lettre aurait quelque utilité. Nous voulons que dans votre sagesse vous y prêtiez une grande attention, vous qui êtes le maître suprême de l'ordre.

Notre Lettre encyclique *Æterni Patris* montre suffisamment quelle voie il faut suivre dans l'étude des sciences supérieures. S'éloigner sans réflexion ni sérieux des sages enseignements du docteur angélique, c'est là une conduite opposée à Notre volonté et pleine de périls. A la vérité, la marche de la pensée humaine est incessante ; la science et la doctrine font des progrès presque quotidiens. Qui donc refuserait d'user sagement des connaissances dues à l'érudition et au travail des modernes ?

Bien plus, il faut emprunter volontiers à ces sources tout ce qu'elles produisent de juste, d'utile, tout ce qui n'est pas contraire à la vérité révélée par Dieu. Mais ceux qui veulent être vraiment philosophes et (c'est là surtout l'obligation des religieux) doivent faire reposer sur saint Thomas d'Aquin les principes et les fondements de leur doctrine.

Si on néglige de l'étudier, la licence excessive des esprits les expose à tomber dans des opinions erronées, et peu à peu ils se laissent toucher par le souffle funeste

du *rationalisme* : c'est là une vérité qui n'est que trop prouvée par l'expérience. Que sera-ce si quelque opinion de ce genre se glisse parmi ceux qui ont pour mission d'instruire les jeunes gens désireux d'embrasser la profession religieuse ? Que le nom de Thomas soit donc vénéré par tous les disciples du bienheureux François : qu'ils craignent de ne pas suivre un guide dont Jésus-Christ a dit qu'il avait bien écrit à son sujet.

Ensuite, vous savez que rien n'importe autant à la foi chrétienne qu'une explication solide et fidèle des Livres écrits par l'inspiration de l'Esprit saint. Il faut, dans une matière si importante, procéder avec méthode et avec soin, pour ne commettre aucune faute soit par orgueil, soit même par la légèreté ou par imprudence. En premier lieu, il importe de ne pas sacrifier plus que de raison à certaines opinions nouvelles qu'il vaut mieux redouter, non parce qu'elles sont nouvelles, mais parce que la plupart du temps elles nous trompent, en se présentant avec l'apparence et le masque de la vérité.

Ça et là, les hommes qui auraient dû le moins se laisser séduire ont commencé à s'éprendre d'un genre d'interprétation téméraire et libre à l'excès. Parfois même on applaudit à des interprètes étrangers à la foi catholique, et dont l'esprit désordonné altère les lettres sacrées plutôt qu'ils ne les éclairent. De tels maux, si l'on n'y remédie rapidement, seront plus funestes qu'on ne croit. La *parole de Dieu* exige absolument de la part de ceux qui l'étudient un jugement prudent et sain, qui ne saurait aller sans cette réserve et cette modestie auxquelles nous sommes tenus.

Voilà ce que doivent comprendre et méditer tous ceux qui étudient ces livres divins. Ces mêmes hommes doivent aussi se souvenir qu'ils ont le moyen de se livrer en toute sécurité à de tels travaux : c'est d'écouter

l'Eglise, comme ils y sont obligés. Nous n'omettrons pas de rappeler ici que Nous-mêmes avons enseigné expressément, dans Notre lettre *Providentissimus Deus*, quels sont sur ce point les sentiments de l'Eglise et ses lois. Or, il n'est permis à nul catholique de ne pas tenir compte des règles et des instructions données par le Souverain Pontife.

A la connaissance et à la saine interprétation des écritures se rattachent étroitement le caractère religieux et le fruit *du ministère de la parole*. Sur ce point vous devez employer toute votre vigilance et tous vos efforts pour empêcher que vos Frères contractent aucun défaut. Travaillez et parvenez à ce qu'ils observent d'une façon parfaite tous les enseignements et toutes les règles qu'a formulés la Sacrée Congrégation des évêques et réguliers, dans une lettre publiée naguère à cette fin. Le but de l'éloquence sacrée, c'est le salut des auditeurs : son office, sa loi suprême, c'est de donner aux hommes des préceptes moraux, de dévoiler leurs vices, d'expliquer d'une façon en rapport avec l'intelligence de la foule les mystères qu'il nous est nécessaire de connaître.

Rien n'est donc aussi choquant que de voir des hérauts de l'Evangile laisser s'égarer leur parole sur des sujets étrangers, développer une matière peu importante, ou inutile, ou trop élevée. Dans ces conditions, certes, on occupe un peu de temps les oreilles, mais la multitude est renvoyée à jeun comme elle était venue.

Ceux qui, en vertu de leur pouvoir sacré, viennent parler dans l'assemblée des fidèles, doivent avoir l'intention d'instruire, de toucher, de convertir : ces résultats, ils ne peuvent en aucune façon les atteindre sans une soigneuse préparation. En ce qui concerne donc ceux de vos Mineurs qui se sentent attirés par ce devoir de leur ministère, vous ferez en sorte qu'avant de se mettre

à l'œuvre, chacun d'eux se munisse et s'arme des ressources et des appuis nécessaires : l'étude des choses et des hommes, la science théologique, l'art de la parole et (ce qui est le point capital) l'observation de ses devoirs et une vie innocente. En effet, pour inviter, comme il convient et avec fruit les autres à la pratique de la vertu, il faut vivre soi-même d'une façon vertueuse, et pouvoir proposer sa propre conduite comme un exemple à la foule.

Mais Nous désirions vivement, comme Nous l'avons dit ailleurs, que votre vertu franchît les murs de vos cellules, et se répandît au loin pour le bien commun. L'histoire rapporte que le bienheureux François et ses disciples les plus éminents se consacrèrent tout entiers au peuple, et qu'ils travaillèrent avec un zèle ardent au salut des fidèles.

Considérez maintenant les événements et les hommes : vous verrez clairement que l'heure est venue de reprendre cette règle de conduite, et de suivre vaillamment l'exemple de vos aînés. Plus que jamais, c'est sur le peuple que repose en grande partie le salut des Etats. Aussi, étudier de près la multitude qui si souvent est en proie non seulement à la pauvreté et aux durs labeurs, mais encore à toutes sortes de pièges et de dangers ; l'aider avec amour d'enseignements, de conseils et de consolations : tel est le devoir des prêtres réguliers ou séculiers.

Nous-même, si nous avons adressé aux évêques Nos encycliques sur la franc-maçonnerie, sur la condition des ouvriers, sur les principaux devoirs des citoyens chrétiens, et autres du même genre, c'est surtout dans l'intérêt du peuple que Nous les avons publiées, afin qu'elles lui apprirent à délimiter ses droits et ses devoirs, à se diriger lui-même, à travailler comme il convient à son propre salut.

Le Tiers-Ordre Franciscain peut certes rendre à la société les plus grands services. S'il a jadis ranimé les cœurs chrétiens, fortifié en divers lieux la piété et l'amour de la vertu, si souvent à des époques troublées, il a puissamment contribué à faire régner la douceur, la concorde et le calme, pourquoi ne fera-t-il pas renaître en abondance des biens semblables ? Assurément il excitera bien plus qu'autrefois le zèle des chrétiens, s'il compte un plus grand nombre de chefs et d'auxiliaires actifs qui s'efforceront de répandre cette association, de mettre en lumière sa nature, la douceur de ses lois, les bienfaits qu'on peut espérer d'elle ; qui emploieront à cette fin la prédication, les écrits, les réunions, en un mot tous les moyens qui leur paraîtront efficaces.

Assurément, votre concours n'a jamais manqué, et, aujourd'hui encore, ne fait pas défaut à cette œuvre. Mais vous vous souviendrez qu'on vous demande de constants labeurs et un zèle sans cesse croissant. Il convient en effet que l'ordre qui a donné naissance à cette institution salutaire travaille surtout à la maintenir et à la répandre.

Il vous est aujourd'hui plus facile d'obtenir ces résultats bénis, que Nous vous recommandons ardemment, puisque l'ordre réuni comme en un seul corps a vu s'accroître sa consistance et sa force. Qu'aux grâces et aux bienfaits de Dieu s'ajoutent parmi vous la concorde, la charité mutuelle, et chez chacun des frères un zèle très vif pour observer la discipline commune. Que, soumis à la moindre parole de leurs supérieurs, les plus jeunes s'efforcent de faire des progrès quotidiens dans la vertu. Ils doivent graver au plus profond de leur âme cette vérité que pour un religieux, rien n'est plus funeste que de laisser son esprit vaguer librement et avec indolence, ses pensées voler loin des murs de sa cellule.

Les Frères avancés en âge auront à donner aux autres l'exemple de la persévérance. En ce qui concerne surtout les prescriptions dont l'ordre des Mineurs a été naguère l'objet, ils devront s'y soumettre volontiers et non pas à contre-cœur, car elles émanent d'un pouvoir légitime et ont pour but leur propre bien. Vous tous donc, appliquez-vous de tout cœur à *assurer par vos bonnes œuvres* votre vocation et votre élection.

Comme gage des faveurs divines et en témoignage de Notre bienveillance, Nous accordons très affectueusement, à vous et à tous les Mineurs, la bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le 25 novembre de l'année 1898, de Notre pontificat la vingt-et-unième.

LÉON XIII, Pape.

LES CONGREGATIONS DE LA SAINTE VIERGE

EN 1564, le P. Léonius, natif de Liège, en Belgique, et professeur de grammaire au collège Romain, groupa autour de lui soixante-dix étudiants qui se formèrent en société sous la protection spéciale de la sainte Vierge. Les premiers règlements assignaient certains exercices qui devaient être faits en commun, chaque jour et chaque semaine, sous la présidence du Père, assisté d'un préfet et de douze dignitaires. Les congrégations de ce genre se répandirent bientôt par toute l'Europe, et le 5 décembre 1584, sur la demande du Père Claude Aquaviva, général de la compagnie de Jésus elles furent approuvées par le pape Grégoire XIII dans la bulle *Omnipotentis Dei*.

La congrégation primitive du Collège Romain connue sous le titre de l'Annonciation fut érigée en congrégation primaire et centrale avec le nom de *prima primaria*.

Outre la concession d'indulgences, cette bulle renfermait pour le général des Jésuites, l'autorisation d'établir d'autres congrégations semblables dans tous les collèges de la compagnie et de les agréger à la *Prima primaria*.

Plus tard les papes Sixte V, Clément VIII et Grégoire XV, étendirent cette faculté à toutes les congrégations des fidèles établies dans les églises, maisons ou séminaires de la même Compagnie.

Benoît XIV, par sa bulle d'or, *Gloriosæ Dominæ*, du 27 septembre 1748, faisant le plus bel éloge de ces congrégations, déclare expressément que toutes doivent, comme la *Prima primaria* à laquelle elles sont agrégées, prendre la très sainte Vierge pour patronne, et choisir un de ses mystères ou une de ses fêtes pour le titre de la congrégation.

Les congrégations se maintinrent même durant la suppression de la compagnie. Quand elle fut rétablie en 1814, Léon XII, par un bref du 17 mai 1824, lui rendit tous ses droits et privilèges sur ce point particulier.

De plus, par un rescrit du 7 mars 1825, il donna plein pouvoir au général de la compagnie d'agréger à la *Prima primaria* comme à une archiconfrérie centrale, avec toutes les indulgences et faveurs spirituelles, toutes les congrégations d'hommes, de femmes, de jeunes gens et de jeunes filles, même celles qui ne sont pas dirigées par les religieux de la compagnie.

En 1884, on célébra le trois centième anniversaire de la première approbation apostolique. A l'occasion de ce jubilé, Léon XIII, accorda au général de la compagnie le droit formel d'établir la congrégation en tout lieu

avec la permission de l'Ordinaire, et il déclara que les congrégations étrangères à la direction des Pères Jésuites établies et agrégées à la *Primu primaria*, ou qui le seront à l'avenir avec la permission de l'évêque, restent exemptes, elles aussi des prescriptions de la bulle de Clément VIII, relatives à l'érection et à l'agrégation des confréries, ce qui fait, par exemple, que plusieurs congrégations semblables peuvent exister simultanément au même endroit. Sa Sainteté valida toutes les érections, agrégations et réceptions faites jusqu'au 23 juin 1885 ; et plus récemment dans le bref *Nihil adeo*, du 8 janvier 1886, Elle accorda de nouveau une indulgence plénière pour la *communio générale mensuelle*. Dans ce même Bref, Léon XIII, appelle ces congrégations " d'excellentes écoles de piété chrétienne, et les asiles les plus sûrs pour maintenir la jeunesse dans l'innocence. "

Benoît XIV avait dit déjà dans sa bulle d'or " On ne saurait dire quelle salutaire influence s'est répandue sur tous les rangs de la société, grâce à cette louable institution, où la jeunesse en chaque réunion particulière est soutenue par de sages et pieux règlements, appropriés à la condition de ses membres et pieusement entretenue par le zèle prudent et éclairée d'un directeur spécial. Dans ces congrégations, les uns marchant dès leur plus tendres années dans la vie de l'innocence et de la piété sous la protection de la bienheureuse Vierge Marie, ont conservé jusqu'à la fin, comme il convient à un disciple de Jésus-Christ et à un serviteur de Marie, une conduite irréprochable, et mérité de couronner les bons exemples de leur vie par la persévérance finale. D'autres s'arrachant aux séductions des vices qui les enchaînaient misérablement dans la voie d'iniquité où ils étaient entrés, et rappelés à de meilleures dispositions par le secours de la très clément Mère de Dieu, se sont

adonnés dans la suite à une vie de tempérance, de justice et de piété, et soutenus, par leur fidélité constante aux pieux exercices de ces réunions, y ont très heureusement persévéré. ”

“ D'autres enfin, grâce à l'affectueux dévouement qu'ils avaient conçu de bonne heure envers la Mère de Dieu, s'élevant aux plus hauts degrés de la divine charité et abandonnant d'un cœur généreux les biens et les plaisirs faux et périssables de ce monde, sont allés chercher dans l'asile de la vie religieuse un état plus saint et plus avoué. ”

Ce langage du Souverain-Pontife est admirablement, commenté par St Liguori dans son livre “ Vertus de Marie. ”

Bien éloquente aussi est la liste des noms, de tous les pays, inscrits sur les registres de la congrégation. Les élèves de collèges catholiques y figurent à côté des grands de la terre : princes, rois, empereurs ; des personnages ecclésiastiques de tout rang, évêques, cardinaux et papes, et surtout des saints : Charles Borromés, François de Sales, Alphonse de Liguori, Louis de Gonzague, Stanislas de Kostka, Jean Berchmans, Camille de Lellis, François Régis, Léonard de Port Maurice, etc. Tels sont les devanciers et les confrères de nos congréganistes.

* * *

Dans les maisons et églises des Jésuites, l'établissement et l'agrégation des congrégations appartiennent au général ou au vicaire général de la compagnie ; ailleurs l'érection canonique peut être faite par l'évêque diocésain ; mais pour participer aux indulgences, il faut obtenir du général l'agrégation à la *Prima primaria*.

Les congrégations peuvent être érigées dans toutes les églises, chapelles, collèges, séminaires et autres institutions semblables destinées soit aux jeunes étudiants, soit à toute autre classe de fidèles.

Chaque congrégation a pour directeur un prêtre nommé par l'évêque. Il est assisté en règle générale, d'un conseil composé d'un préfet, d'un ou deux assistants, d'un secrétaire et de plusieurs conseillers. Tous ces dignitaires sont élus par les congréganistes.

La réception solennelle et proprement dite d'un nouveau membre est précédée régulièrement d'un temps de probation.

Les paroles admettant formellement le candidat " *A la plus grande gloire de Dieu* " etc., doivent être prononcées non par le préfet mais par le directeur. Celui-ci toutefois peut se substituer un autre prêtre, soit pour la réception de nouveaux congréganistes, soit pour toute autre fonction de sa charge. (Léon XIII, 23 juin 1895.) L'inscription du nom dans le registre est obligatoire.

Les indulgences accordées aux congrégations sont nombreuses et considérables. Elles ont été accordées par les papes Grégoire XIII, Benoît XIV et Léon XIII. On en trouve la liste dans le sommaire approuvé par la Sacrée Congrégation des indulgences, le 23 juin 1885.

Signalons les suivantes : Indulgence plénière le jour de la réception, à l'article de la mort ; aux principales fêtes de la sainte Vierge ; une fois par semaine au jour de la réunion. Tout directeur de congrégation a le pouvoir d'appliquer une *indulgence plénière* aux congréganistes malades au jour où ils font la sainte communion ; les congréganistes gagnent les indulgences des Stations de Rome en visitant, aux jours déterminés à cet effet, une église de la compagnie de Jésus, ou à défaut de telle église, tout autre sanctuaire du lieu où

ils résident, et en récitant pieusement sept *Pater* et sept *Ave*. Toutes les indulgences accordées aux congrégations sont applicables aux âmes du purgatoire. Les messes dites par un prêtre quelconque à l'autel de la congrégation ou par un prêtre congréganiste à quelque autel que ce soit, et offertes pour le repos éternel des membres défunts de la congrégation jouissent de la faveur de l'indulgence plénière comme si elles étaient dites à un autel privilégié. (Vid. Beringer, II. p. 225.)

UN MONUMENT A BOSSUET

Mgr de Briez, évêque actuel de Meaux, a résolu de faire élever, en 1904, second centenaire de la mort de Bossuet, un monument en son honneur dans la cathédrale de Meaux ; et à cet effet, a adressé une lettre magistrale non seulement à ses prêtres et à ses diocésains, mais encore aux pasteurs et aux fidèles de tous les diocèses de France. Au nombre des adhésions recueillies par la commission que préside Mgr Perraud, évêque d'Autun, se trouvent celles des archevêques de Québec et de Montréal.

Sa Sainteté Léon XIII a daigné écrire la lettre suivante qui constitue, dit le *Correspondant*, la plus magnifique et la plus complète glorification de Bossuet.

LETTRE DE S. S. LEON XIII**A S. Em. le cardinal Perraud**

*A Notre cher Fils Adolphe-Louis-Albert Perraud, cardinal
de la sainte Eglise romaine du titre de Saint-Pierre-aux-
Liens, évêque d'Autun.*

LÉON XIII, PAPE

Notre cher Fils, salut et bénédiction apostolique,

Rien, selon Nous, ne saurait être plus beau et plus hautement convenable que de voir les cités décerner des honneurs spéciaux à la mémoire des hommes auxquels elles-mêmes doivent d'avoir été ennoblies par-dessus les autres. Il y a là comme une réciprocité de gloire, tour à tour, donnée et rendue.

Or, bien que le personnage qu'a été Bossuet ait moins illustré cette ville en particulier que la France tout entière, il semble toutefois que, par suite d'une relation plus étroite contractée par lui avec la contrée dont il fut l'évêque, il ait jeté sur son diocèse un plus grand éclat.

Aussi, dès que Notre vénérable frère, l'évêque de Meaux, Nous eut informé du dessein qu'il avait formé d'élever un monument dans sa cathédrale à son immortel prédécesseur, Nous l'avons grandement approuvé.

Nous tenons en effet pour évident qu'il sera glorieux au clergé et aux catholiques de France d'avoir donné ce

témoignage de leur reconnaissance au grand homme qui, par-dessus toutes choses, fit servir à défendre et à patronner la cause catholique, les facultés splendides dont il avait été doué : son lumineux génie, sa grande âme, les trésors de sa doctrine, et en particulier la puissance oratoire de son éloquence empreinte de tant d'autorité et de majesté.

Puis donc que vous, et l'évêque de Meaux et les autres membres du comité constitué pour l'érection du monument, êtes décidés à réaliser votre projet, Nous vous exhortons à mettre vivement la main à l'œuvre. Comptez sur l'adhésion de vos concitoyens, elle ne vous fera pas plus défaut que leur munificence.

D'ailleurs, soyez-en convaincus : tout ce que vous déploierez de soins et de zèle pour honorer Bossuet contribuera très directement à l'avantage de l'Église.

Comme gage des grâces divines et en témoignage de Notre bienveillance, Nous accordons très affectueusement dans le Seigneur, à vous et à tous les autres membres de votre comité, Notre bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le 4 décembre 1898, en la vingt et unième année de Notre pontificat.

LÉON XIII, PAPE.


OBITUAIRE

En France, Mgr VALLEAU, évêque de Quemper, décédé le 24 décembre 1898.

A Saint-Hyacinthe, M. l'abbé JOSEPH GABOURY, ancien curé, décédé à Saint-Ephrem d'Upton le 11 janvier 1899.

(Société d'une messe).

LE DENIER DE SAINT-PIERRE


 U récent congrès des catholiques allemands, tenu à Krefeld, Mgr Schmitz, évêque auxiliaire de Cologne, parlant de l'œuvre du denier de Saint-Pierre, s'est exprimé en ces termes :

« La question du denier de Saint-Pierre, a dit Mgr Schmitz, est devenue une calamité catholique ; elle est présentement extraordinairement brûlante. C'est un fait incontestable que le denier de Saint-Pierre baisse beaucoup. Le Saint-Père a besoin, pour les dépenses nécessaires à l'administration de l'Eglise, d'une somme totale de sept millions. Trois millions sont assurés. Quatre millions doivent être réunis par le Denier de Saint-Pierre. Jusqu'il y a deux ans, l'apport du Denier de Saint-Pierre dépassait quatre millions, et le Saint-Père était à même de faire des dons pour des fins diverses.

« Depuis deux ans, le Denier de Saint-Pierre arrive à peine à deux millions et demi. Si donc cette situation se prolonge, le Saint-Père, avec la direction de l'Eglise qui lui incombe, se trouvera dans la situation la plus difficile et la plus précaire. Ceci est de la plus haute importance pour l'Eglise et peut devenir extrêmement dangereux.

« Les raisons qui ont fait baisser le Denier de Saint-Pierre proviennent des événements politiques des dernières années. Les dons abondants ont tari en Amérique et en Espagne depuis la dernière guerre. Les offrandes ont diminué en France depuis les cinq ou dix dernières années. Aucun pays ne donne aussi peu pour le

Denier de Saint-Pierre que la catholique Autriche. Comme vous voyez, les revenus du Denier de Saint-Pierre ne sont plus fournis que par un nombre de pays fort restreint.

« Au commencement de cette année, le Saint-Père a adressé ses prières et ses instances aux évêques d'Allemagne en des termes singulièrement pressants, pour obtenir une augmentation du Denier de Saint-Pierre. On prit alors la résolution de faire quatre fois dans l'année une grande quête dans toutes les églises d'Allemagne. Récemment, il y a six semaines environ, le Saint-Père a chargé un prélat de Rome d'aller, à l'occasion de son voyage, chez notre cardinal, et de le prier de nouveau de venir, par une aumône extraordinaire, au secours de sa misère qui est en ce moment très grande. Son Eminence put envoyer à Rome les dons qui avaient été réunis à l'occasion du dernier jubilé de Sa Sainteté. Il en fut de même dans le diocèse de Munster, et on agira ainsi dans les autres diocèses.

« Mais cela est loin de suffire, et il faut arriver à une augmentation constante du Denier de Saint-Pierre. . .

« On pourrait faire en sorte que, dans chaque paroisse, quatre ou cinq hommes catholiques s'occupent, sous la direction du curé, de recueillir les offrandes du Denier de Saint-Pierre, pour la Confrérie de Saint-Michel. Je suis chargé par Son Eminence le cardinal archevêque de vous communiquer son vif désir de voir votre assemblée promouvoir ce mouvement avec toute l'énergie possible. Le cardinal a déjà publié une circulaire en ce sens dans son diocèse, et il va ordonner une quête extraordinaire pour le Saint-Père en octobre prochain. L'amour pour le Saint-Père et le zèle pour la Sainte Eglise doit nous exciter à éloigner du Pape toute calamité financière.

« Voltaire a dit : « Pas d'argent, pas d'homme. » C'est un principe dont je n'admets pas toutes les conséquences, mais je puis bien dire : « Sans argent pour le Pape, pas de Pape libre ! » Le Pape doit être sans souci et libre de toute gêne au point de vue financier pour gouverner l'Eglise ; il faut exclure la possibilité que le représentant d'une nation ose menacer le Pape que le Denier de Saint-Pierre diminuera si l'on ne donne pas satisfaction aux visées politiques d'une nation ».

Sur ce sujet du Denier de Saint-Pierre, quelques notes historiques ne seront pas sans intérêt, nous les empruntons à Mgr André.

« Au moyen-âge, la dévotion des rois et des peuples envers la Papauté avait établi dans plusieurs pays une redevance que l'on appelait le *Denier de Saint-Pierre*.

« L'Angleterre qui devait sa conversion à la foi chrétienne à des envoyés immédiats de Rome se signalait entre toutes les autres nations sous ce rapport. Longtemps avant la conquête des Normands, toute famille possédant un revenu annuel de trente deniers en biens-fonds ou en bestiaux donnait un denier par an pour être envoyé au Père commun des fidèles. Beaucoup d'historiens disent que c'est Ina, roi des Wesses (mort en 728) qui établit le denier de Saint-Pierre ; mais il y a plusieurs raisons de croire que c'est Offa, roi de Mercie, (mort en 796) qui, attribuant sa victoire à saint Pierre, lui promit pour lui et ses successeurs, un tribut annuel de 300 marcs d'argent. Le roi Alfred renouvela la promesse en 855. Les législateurs d'Angleterre postérieurs à cette époque font souvent mention de ce denier et insistent sur cette obligation traditionnelle...

« Henri VIII abolit le denier de Saint-Pierre, Philippe et Marie, le rétablirent ; mais Elisabeth, en rendant le schisme définitif supprima le tribut et il ne fut plus rétabli.

« Olaus, roi de Suède, et Charlemagne établirent de semblables tributs dans leurs Etats ; on fit de même en Pologne et en Bohême.

« Quand les Piémontais eurent en 1860 commencé le dépouillement de Saint-Pierre, par l'envahissement de la plus grande partie des Etats de l'Eglise, les populations catholiques de la Belgique, comprenant que la Papauté sans ressources, c'était l'affaiblissement de l'influence catholique et la ruine d'une multitude d'œuvres soutenues par le pape, se rappelèrent l'ancien denier de Saint-Pierre, le rétablirent sous la forme d'aumônes, de dons volontaires. Toutes les nations catholiques imitèrent ce bel exemple de piété filiale. »

DECRETS ET SOLUTIONS

Litanies du Sacré-Cœur

UN décret de la S. C. des Rites autorise les litanies du Sacré-Cœur à Paris et dans toutes les églises affiliées à l'archiconfrérie de Montmartre.

Place du Tabernacle

Le tabernacle contenant la Sainte Réserve doit être au maître autel, exceptée dans les églises cathédrales, où à cause des cérémonies Pontificales, on conserve le T.-S. Sacrement dans une chapelle disposée à cette fin. Nous citons les décrets. *Tabernaculum SS. Sacramenti in parochialibus et regula-*

ribus debet esse regulariter in altari majori tanquam digniori; in cathedralibus non debet esse in altari majori, propter functiones pontificales, quae fiunt versis renibus ad altare (S. C. Ep. 10 Feb. 1579, 29 nov. 1594.

Le T.-S. Sacrement ne doit être gardé qu'à un seul autel. *SS. Eucharistiae Sacramentum asservandum est in uno tantum loco cujusque ecclesiae, in qua custodiri debet, potest aut solet* (S. C. Ep. 13 oct. 1620).

LE MONDE RELIGIEUX

ROME. — Suivant les traditions, les Romains continuent à faire de leur ville, un foyer intense de civilisation, de haute culture intellectuelle, et d'action sociale. Les cercles catholiques sont nombreux et prospères, signalons entre autres :

Le *Cercle de Saint-Pierre* s'occupe d'œuvres de bienfaisances : fourneaux économiques, dortoirs populaires, vestiaires pour les pauvres, lectures pour les ouvriers. C'est au bénéfice de ces œuvres que se donnait dernièrement dans l'église des douze apôtres, le nouvel oratorio du maestro Pérosi, la *résurrection du Christ*. Cette audition a eu lieu le 13 décembre, en présence de seize cardinaux, de nombreux prélats, du corps diplomatique près le vatican, du patriciat romain et d'une foule énorme.

Le *Cercle de l'Immaculée Conception*, formé surtout de jeunes, s'occupe particulièrement des cercles militaires.

Le *Cercle de Saint-Sébastien* est voué aux études. Dernièrement, il inaugurerait la série de ses conférences annuelles par une dissertation du cardinal vicaire sur Leopardi. L'Eme Parocchi vient en effet souvent le visiter, il parle avec érudition sur les sujets les plus divers.

Le *Cercle Universitaire* des étudiants catholiques est aussi très actif. Le Saint-Père bénit lui-même une magnifique bannière qui leur est destinée, et qui affirme au grand jour l'existence des étudiants catholiques.

L'*Union catholique italienne* a son centre à Rome, et agit dans toute la péninsule par les comités paroissiaux, véritables œuvres sociales où l'on rencontre l'action populaire à tous les degrés. Le comité diocésain à Rome est présidé par le cardinal vicaire, assisté de Mgr Radini-Tedeschi. Cette union renferme diverses sections, entre autres celle de l'« éducation du peuple », et s'occupe généralement de toutes les questions coopératives, agricoles, industrielles, qui intéressent la population en général.

— Il y a quelques mois, M. Boyer d'Agen a découvert au marché de Campo-dei-Fiori, dans un lot de vieilles médailles, un magnifique portrait du Christ sur une médaille, qu'il avait payée dix centimes, et qui est très probablement un des premiers portraits de Jésus. Sur la face est inscrit en hébreu le nom de Jésus; au revers on lit, toujours en hébreu et en caractères d'un merveilleux classique, assez rare pour une inscription de ce temps, la légende suivante littéralement traduite: *Le Messie le roi vient, a en paix; il est la lumière des hommes incarnée, vivant.*

Cette médaille serait-elle une empreinte prise sur quelque pièce hébraïque remontant à la primitive Eglise? C'est du moins dit *La France Illustrée*, l'impression qui se dégage de cette tête si divine et qui ne ressemble en rien aux types. Ici, nous devons être certainement en présence d'un document direct et prototype.

De retour à Paris, après l'avoir décapée, M. Boyer a eu l'occasion de la montrer aux fils Falize, les joailliers bien connus, qui ont demandé immédiatement l'honneur de frapper en bronze et en argent une reproduction de cette même médaille et de la céder aux amateurs.

— Le Saint-Père a conféré à S. Em. le cardinal Vincent Vannutelli le titre de protecteur de la congrégation de Marie et des Filles de la Sagesse ; et à S. Em. le cardinal Satolli celui de protecteur de la congrégation des Ursulines de Blois.

— En 1870, le gouvernement italien avait supprimé à Rome 93 maisons religieuses d'hommes et 41 maisons de femmes.

Aujourd'hui, il existe dans la Ville Eternelle 133 communautés d'hommes et 36 couvents de clôture de femmes, et 113 couvents de femmes sans clôture.

Plusieurs de ces ordres religieux chassés de leurs monastères se sont établis ailleurs et possèdent maintenant des maisons et des églises aux dimensions beaucoup plus vastes.

Les Franciscains de l'Ara Coeli, sont à quelques pas de Saint-Jean-de-Latran, les Bénédictins sur l'Aventin, les Jésuites du Collège Germanique dans l'Hôtel Costazzi, les Conventuels à Saint-Théodore, etc. La révolution, avec toutes ses confisca-

tions, n'a pas pu arrêter ou même diminuer la fécondité prodigieuse de l'Eglise et de ses ordres religieux.

— Le Saint-Père a de nouveau reçu en audience privée, M. l'abbé D. Lorenzo Perosi, qui avait demandé à remercier Sa Sainteté du titre et des fonctions de directeur-adjoint de la chapelle Sixtine, dont elle a bien voulu l'honorer. A l'occasion de cette audience, le Saint-Père a non seulement félicité le jeune et célèbre maître du succès obtenu par son oratorio sur la *Résurrection du Christ*, mais il lui a demandé aussi sa collaboration pour une œuvre qui sera comme un suprême hommage du siècle finissant au divin Rédempteur. Léon XIII lui-même en fournit le sujet par une ode, d'autres disent par un poème qu'il a presque achevé et qu'il se propose de consacrer à notre Sauveur pour célébrer à la prochaine limite des deux siècles les bienfaits de sa Rédemption.

Italie. — On sait que Dom Albertario, le vaillant directeur de *L'Osservatore Cattolico* de Milan est actuellement en prison à Savone. Il a été condamné pour avoir défendu l'Eglise et le peuple à l'occasion des désordres commis par les socialistes dans quelques villes de la Haute-Italie. Un admirateur de l'illustre confesseur de la foi a rendu compte de la visite qu'il lui a faite. Le récit qu'il fait des souffrances physiques et morales du prisonnier est des plus navrants. On espère toutefois que la liberté sera bientôt rendue à Dom Albertario.

A Savone, l'évêque Mgr Scotti, habite le palais où a été prisonnier le pape Pie VII ; dans la cour vit encore la tortue à laquelle le Pontife proscrit donnait la nourriture dans ses moments de récréation ; cette tortue use d'une grande

familiarité avec les prélats et traite Mgr Scotti comme une vieille connaissance. Non loin du palais est le sanctuaire de la Mère de la miséricorde, qui fut visité par Pie VII après sa libération.

France. — Une remarque du T. R. P. Le Doré au récent congrès national en France : Lors des expulsions de 1880, on comptait 170,000 religieux ou religieuses ; quand leurs portes furent brisées les religieux rentrèrent par les fenêtres même après qu'on avait monté la garde quatre mois durant, jour et nuit, et ils se comptent, ils sont aujourd'hui 180,000.

Allemagne. — Le centre catholique au début de la nouvelle législature, doit représenter au Reichstag pour la quatrième ou cinquième fois sa motion tendant à obtenir l'abrogation de la loi de 1872, dite des jésuites.

Le Reichstag, on se le rappelle, a fait droit à diverses reprises aux vœux des catholiques sur ce point. La dernière fois, c'était le 3 avril 1897, à une forte majorité la chambre s'est prononcée spécialement et avec une majorité plus grande encore pour la suppression éventuelle du paragraphe 2 de la loi précitée, lequel ordonne l'internement et l'expulsion du territoire contre les jésuites selon qu'ils sont sujets allemands ou étrangers.

Il n'est donc point douteux que le Reichstag donnera une fois de plus gain de cause aux catholiques.

Toute la question est de savoir si le vote du Reichstag aura l'assentiment du Conseil fédéral — lisez : de l'empereur allemand.

Or, jusqu'à présent, ni le Conseil fédéral ni Guillaume II n'ont pris de décision à ce sujet.

Il faut espérer que cette fois l'effort des catholiques allemands sera couronné de succès.

L'empereur allemand peut se convaincre chaque jour de la profonde gratitude de ses sujets catholiques pour la cession du terrain de la Dormition à Jérusalem. Aux nombreux témoignages qu'il en a reçus s'est jointe une adresse de l'épiscopat prussien remerciant le souverain en termes chaleureux et se répandant en protestations de fidélité, de confiance et de soumission.

En Angleterre, dans nombre de temples de ce qu'on appelle la High Church, on voit aujourd'hui, l'autel en pierre ou en marbre, surmonté d'une croix, parfois même d'un crucifix ; le retable avec représentation du crucifiement ou la Madone entourée de saints. Des autels dédiés à la Vierge, à saint Joseph, au Sacré-Cœur. L'image de la Sainte-Face, les stations du Chemin de la Croix. Des emblèmes du Saint-Sacrement. Le bénitier. La messe basse ou chantée, vêtements et prières de la liturgie romaine. Bénédiction du Très Saint-Sacrement ; aspersion de l'eau bénite, récitation publique des litanies et du chapelet. Fêtes rétablies : Ascension, Assomption, Jour des Morts, Fête-Dieu. Offices de la Semaine Sainte avec adoration de la Croix.

Dans les doctrines anglicanes, le changement n'est pas moins grand ; puisqu'on y admet maintenant la présence réelle objective, le sacrifice actuel du Christ dans la messe, le purgatoire comme état expulsant et souffrant, la prière pour

les morts, l'invocation des saints, la culte de la Vierge. L'Eglise comme société divine ayant sa vie propre et son autonomie ; la succession apostolique comme source et condition du pouvoir épiscopal et sacerdotal. La régénération baptismale, la confession auriculaire, l'extrême-Onction. On cherche même à s'appropriier les dévotions catholiques : l'adoration Eucharistique, avec confréries du Saint-Sacrement ; le mois de Marie et celui du Sacré-Cœur ; le jeûne et l'abstinence, les pèlerinages aux tombeaux des saints.

Voilà où en sont le ritualisme et la Haute Eglise anglicane. Sans doute ce n'est pas la conversion au catholicisme ; mais on ne saurait nier le travail intime et profond qui se fait dans les esprits et qui les oriente vers Rome où arrivent chaque jour des centaines de néophytes.

Havane — Les cendres de Christophe Colomb ont été transférées, mardi 3 décembre, en grande pompe, de la cathédrale de la Havane sur le navire espagnol *Conde-de-Venadito*. L'amiral et un grand nombre de notabilités étaient présents. Le *Conde-de-Venadito* est ensuite parti pour Cadix.

Arménie. — Mgr Charmetant vient de faire un nouvel appel, et des plus émouvant en faveur des chrétiens d'Arménie, dont la misère est affreuse ; nous en extrayons ce qui suit :

Ecoutez les plaintes de nos missionnaires, surtout de ceux de l'intérieur. Une lettre du Kurdistan nous dit :

« Nous avons cru que la misère de nos pauvres chrétiens depuis les massacres, était arrivée à son extrême limite. Hélas ! nous constatons avec terreur qu'elle ne fait que s'accroître de jour en jour.

« Ils affluent à nos portes dans un état de dénuement et de misère inexprimable. Les enfants surtout succombent d'inanition, sous les étreintes du froid et de la faim. »

Voici la conclusion d'une lettre écrite par un évêque caldéen :

« Si par malheur, vous ne pouviez venir à notre secours, c'en est fait de ce diocèse : d'ici à quelques mois il n'existera plus ! »

De son côté, Mgr Lesné, délégué apostolique de la Perse, termine ainsi une de ses correspondances :

« Grâce à vos précédents secours, nous avons pu, au cours de cette année, donner du pain et des habits aux malheureux, fournir de la semence aux laboureurs ruinés. Pendant la belle saison tous ces pauvres gens ont vécu tant bien que mal, soit de laitage et d'herbes arrachées dans la montagne, soit de melons et de fruits. Mais, pendant l'hiver, comment subsisteront-ils ? Déjà le sac de blé, qui se vend en temps ordinaire de 20 à 25 francs, est de 50 à 60. Pendant l'hiver, il dépassera 100 francs. Que deviendront les pauvres gens qui manquent déjà du nécessaire.

« Cette perspective cruelle me pousse à tourner encore une fois les yeux vers nos frères d'Europe et à leur dire : « Pour l'amour de Notre-Seigneur, vous avez, en 1896 et 1897 sauvé la vie de nos chrétiens par vos aumônes généreuses ; faites encore un dernier effort pour ne pas les laisser périr aujourd'hui, car la main du Seigneur s'est appesantie sur nous. »

« Encore quelques dons et nous pourrions arriver à l'année prochaine, qui sera il faut l'espérer, meilleure que les précédentes. »

Enfin, on nous écrit d'un des hauts plateaux du Taurus :

« L'hiver, toujours si rigoureux dans nos régions, est à peine arrivé, et déjà nous assistons au plus lamentable des spectacles.

« C'est la foule immense des fugitifs, des veuves, des orphelins qui errent maintenant sans pain et sans asile, presque sans vêtements, dans ces champs dévastés, aujourd'hui couverts de neige.

« Oh ! ceux-là, ils sont encore plus à plaindre que la multitude de ceux qui ont été récemment immolés en haine du nom chrétien !

« La plupart des terres sont incultes, et la saison des travaux est passée, sans qu'on ait pu labourer, faute de bêtes de somme. Des marchands avaient bien amené du bétail de Mossoul, mais on n'a pas eu d'argent pour le leur acheter. Dans tel village où il y avait trois cents bêtes de labour, il en reste cinq ; en beaucoup d'endroits, les Kurdes et les Turcs des villages voisins s'emparent des champs des Arméniens et les cultivent pour leur propre compte.

« Des familles qui possédaient vingt assortiments complets de literie n'en ont plus un seul ; malades et bien portants se serrent sous la même couverture. Des mères mettent des enfants au monde sans avoir un lit où se reposer. Les habits sont en loques, personne n'a rien en double.

« Une des choses qu'ils nous demandent le plus, c'est du savon pour pouvoir laver leur unique vêtement, ne pouvant en changer.

« Il n'y pas d'ustensiles de cuisine, d'ailleurs il n'y a rien à cuire. Ils ne mangent que du pain, quand ils peuvent en avoir. Dans plusieurs villages que nous avons visités, on mangeait surtout de l'herbe et les enfants assis autour de nous cherchaient des racines pour les dévorer.

« Mais maintenant l'herbe est recouverte de neige. Il ne reste plus rien à manger aux pauvres petits enfants d'Arménie !

« Ne pas continuer à distribuer des secours, c'est donc la mort certaine pour des multitudes...

BIBLIOGRAPHIE

THESAURUS RESOLUTIONUM S. C. CONCILII, quae consentanae ad Tridentinorum PP. Decreta aliasque Juris Canonici Sanctiones, Munus Pro-Secretarii ejusdem S. C. obeunte R. P. D. Beniamius Caviccioni, archiepiscopo Nazianzeno prodierunt in causis propositis anno 1896, Episcopis eorumque vicariis, Causarum patronis, ac aliis in Eccl. Foro versantibus, apprime utilis ac necessarius ; Tomus CLV, triplice indice locupletatur. Romae ex Typographia Vaticana 1898. In-quarto de 920 pages.

Envoi gracieux de Dom Marcello Massarenti, secrétaire de l'aumônerie apostolique. Nos remerciements respectueux.

IAKENTASETATHA KAHNAWAKEHA, Almanach Iroquois pour 1899, à l'usage des missions iroquoises de Caughnawaga, St-Régis et Oka, par G. Forbes, curé de Caughnawaga. Montréal, chez Granger Frères, 15 cts.

Voici un almanach nouveau, destiné à édifier et intéresser les mille familles iroquoises catholiques dont se composent les villages de Caughnawaga, St-Régis et Oka.

Il se présente pour la première fois sous forme de livre, mais l'usage du calendrier, à Caughnawaga, remonte à l'établissement même du premier village iroquois chrétien de LaPrairie. C'est ce que nous apprend une NARRATION ANNUELLE DE LA MISSION DU SAULT DEPUIS LA FONDATION JUSQU'À L'AN 1686 PAR LE P. CHAUCHETIÈRE, S. J., précieux document, publié pour la première fois par le P. C. de Rochemonteix, S. J., dans son livre : " LES JÉSUITES ET LA NOUVELLE-FRANCE AU XVII^e SIÈCLE ", Vol. I, pp. 641 et suiv.

Écoutez le Père Chauchetière, parlant de l'année 1668 :
“ Ils (les Sauvages) partirent pour aller à la chasse au commencement de l'hiver..... Ils se rendaient au village à toutes les grandes fêtes et surtout à Noël. Ils emportaient avec eux un petit calendrier, où les fêtes et les dimanches étaient marqués de la main du Père (le P. Raffeix) qui les instruisait ”.

Cet usage s'est maintenu à Caughnawaga, et jusqu'à l'an dernier, le missionnaire s'imposait la tâche, assez pénible, d'écrire en iroquois autant de calendriers qu'on lui en demandait ; ces calendriers ne pouvaient être que succincts et incomplets. L'ALMANACH, dont nous commençons cette année la publication, aura un cadre plus étendu, et pourra avoir accès dans toutes les familles iroquoises des diocèses de Montréal et de Valleyfield.

ANNUAIRE PONTIFICAL CATHOLIQUE, par Mgr Albert Battandier, année 1899. Paris, Maison de la Bonne Presse.

Contient le calendrier complet, de nombreuses notes sur les souverains pontifes ; les listes épiscopales, les nomenclatures des ordres religieux, etc. ; et une foule de renseignements utiles. Nous recommandons cet ouvrage comme indispensable aux prêtres qui veulent être au courant de l'organisation et de l'état général de l'Église.

LE CANADA ECCLÉSIASTIQUE, Almanach annuaire du Clergé Canadien, publié par Cadieux & Derome, pour l'année 1899, 13e année.

LE MANITOBA. Renseignements et conseils aux canadiens français de la province de Québec et des États-Unis, par le R. P. M. J. Blais, O. M. I., Ottawa, 1898.